

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le
ID : 025-212505325-20211209-20211207-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
03/12/2021

Date d'affichage
03/ 12 /2021

Objet de la délibération
Modification des membres garants du patrimoine forestier

Séance du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD.

Excusés :

Nathalie CASTILLON, donnant pouvoir à Violette SEGARD
Franck NICOLAS, donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Margaux PRAOM, donnant pouvoir à Claude GAULARD

Absents : Philippe RIGAL, Maud WASNER

M. Christian MOREL a été désigné Secrétaire de séance.

Vu la délibération 2020 06 11 du 18/06/2020 désignant les membres garants du patrimoine forestier,

Vu la délibération 2020 09 07 du 15/09/2020 modifiant les membres garants du patrimoine forestier,

Considérant les membres garants du patrimoine forestier suivants :

M. Dominique BILLAMBOZ
M. Jean-Pierre BERGER
M. Daniel BEUVE
M. Bernard BOUTON
M. Guy MAIRE
M. Claude MENETRIER
M. Alain CLIMENT

Considérant qu'il y a lieu d'enrichir cette commission en y ajoutant un membre suppléant,

Considérant que Monsieur Daniel FABREGUE se porte candidat,

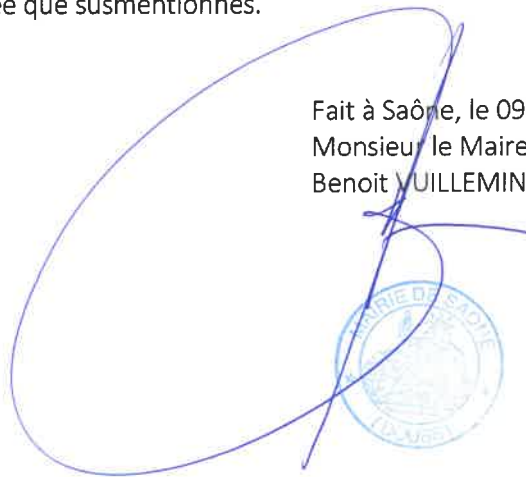
**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,
par 18 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE**

DECIDE

D'intégrer à ce comité, M. Daniel FABREG pour représenter le patrimoine forestier de la commune de Saône.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 09 décembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN



p

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à

- Préfecture
- ONF